

N° au catalogue 81-595-M
ISSN 2563-626X
ISBN 978-0-660-38555-6

L'éducation, l'apprentissage et la formation : Série de documents de recherche

La surqualification des diplômés du baccalauréat de 2012 et 2013

par Diane Galarneau

Date de diffusion : le 21 septembre 2021



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2021

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Faits saillants

- La proportion des diplômés du baccalauréat de moins de 35 ans, qui avaient obtenu leur diplôme en 2012 et 2013 et qui occupaient, en 2016, un poste requérant tout au plus un diplôme d'études secondaires, était de 16,7 %. Ce taux de surqualification des nouveaux arrivants sur le marché du travail est comparable à ce qui est observé dans les études portant plus largement sur l'ensemble des salariés de moins de 35 ans titulaires d'un diplôme universitaire. Ce taux est relativement stable depuis quelques décennies.
- Parmi ces diplômés du baccalauréat de 2012 et 2013, le fait d'être membre d'un groupe désigné comme minorité visible (GDMV) était associé à un risque plus élevé de surqualification chez les femmes, notamment chez les Noires (leur taux atteignant près de 23 % contre 14,8 % pour les femmes non membres d'un GDMV et nées au Canada) et les immigrantes d'Asie du Sud (17,2 %). Cela était aussi le cas pour les hommes Noirs nés au Canada (26,5 %) alors que le groupe des Chinois immigrants affichait au contraire un taux légèrement plus faible que les hommes nés au Canada et non membres d'un GDMV (14,8 % contre 17,6 %).
- Les femmes étaient légèrement moins susceptibles que les hommes d'occuper des emplois à faible niveau de compétence (de niveau secondaire et moins). Après la prise en compte des différences du point de vue des caractéristiques démographiques et du domaine d'études des diplômés de 2012 et 2013, les femmes avaient un taux de surqualification de 15,2 % contre 17,7 % chez les hommes. Cet avantage pour les femmes est relativement nouveau puisqu'il y a eu un renversement de l'écart depuis 2001.
- Pour ces diplômés du baccalauréat de 2012 et 2013, tout comme pour l'ensemble des salariés de moins de 35 ans ayant un baccalauréat, certains domaines d'études sont associés à des taux de surqualification moindres. Chez les hommes, ces domaines étaient ceux de l'architecture, génie et domaines connexes de même que ceux des mathématiques, informatique et sciences de l'information alors que chez les femmes, il s'agissait des domaines de la santé et domaines connexes et de l'éducation.
- Les diplômés de la maîtrise étaient deux fois et demie moins susceptibles d'occuper un poste de faible niveau de compétence (de niveau secondaire et moins). Les taux de surqualification étaient comparables pour les hommes et les femmes, soit autour de 6 %. Comme pour le baccalauréat, les domaines de l'architecture, génie et domaines connexes; de la santé et domaines connexes; et de l'éducation affichaient les taux les plus faibles.
- Le taux de surqualification semble diminuer à mesure que les diplômés gagnent de l'expérience sur le marché du travail. Les femmes ayant obtenu leur diplôme en 2012 affichaient un taux de surqualification de 13,9 %, soit 2,7 points de pourcentage de moins que les diplômées de 2013 (16,6 %). Chez les hommes, l'écart était de 1,8 point de pourcentage (16,5 % en 2012 contre 18,3 % en 2013).

La surqualification des diplômés du baccalauréat de 2012 et 2013

par Diane Galarneau

Introduction

Depuis quelques décennies, la proportion de personnes titulaires d'un diplôme universitaire et occupant un poste requérant tout au plus des études secondaires oscille entre 18 % et 21 %¹. Cette forme de surqualification² entraîne habituellement des salaires plus faibles pour les personnes touchées et peut aussi avoir des répercussions sur leur motivation. Elle pourrait également entraîner des coûts pour les employeurs puisque les travailleurs surqualifiés pourraient être incités à chercher un nouvel emploi, ce qui pourrait engendrer des frais d'embauche et de formation. Au niveau de l'économie dans son ensemble, la surqualification constitue une forme de sous-emploi et comporte des coûts liés à la mauvaise allocation des ressources (Boudarbat et Montmarquette, 2017). La probabilité de surqualification toucherait davantage certains sous-groupes de diplômés, notamment les immigrants et les membres des groupes désignés comme minorités visibles, de même que les diplômés de certains domaines d'études, comme ceux des sciences humaines ou des arts par opposition à ceux de l'éducation, de la santé et des sciences appliquées (Cornelissen et Turcotte, 2020, Uppal et LaRochelle-Côté, 2014, Galarneau et Morissette, 2008). La surqualification pourrait aussi être un phénomène transitoire, touchant davantage les nouveaux diplômés en début de carrière et diminuant à mesure qu'ils acquièrent de l'expérience sur le marché du travail, à l'exemple de plusieurs conditions de travail qui s'améliorent avec l'expérience.

À partir d'une nouvelle base de données, créée en intégrant les renseignements du Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP) à ceux du Recensement de 2016³ (voir la section Sources de données, définitions et modélisation), le présent article examine dans quelle mesure les diplômés de 2012 et 2013, titulaires d'un baccalauréat⁴ et n'étant pas retournés aux études à temps plein par la suite, occupent ou non des postes requérant tout au plus un diplôme d'études secondaires lors de leur entrée sur le marché du travail, soit en 2016. Au sens strict, il s'agit de la population du Recensement de 2016 ayant obtenu un diplôme de baccalauréat en 2012 ou 2013. Le taux de surqualification, ainsi défini, est examiné selon plusieurs caractéristiques, comme le sexe, le domaine d'études, la province, l'année d'obtention du diplôme, l'appartenance à un groupe désigné comme minorité visible et le statut d'immigrant.

Cette base de données unique permet de jeter un coup d'œil sur la situation des personnes nouvellement diplômées dans un établissement postsecondaire canadien et constitue l'intérêt premier de cet article. Les études sur la surqualification, qui reposent sur les données du recensement, portent habituellement sur les personnes d'un même groupe d'âge, sans que les nouveaux diplômés puissent être identifiés (Galarneau et Morissette, 2008; Uppal et LaRochelle-Côté, 2014). Ces études combinent ainsi des diplômés ayant potentiellement acquis un nombre différent d'années d'expérience sur le marché du travail. Notre échantillon est, au contraire, formé d'un groupe homogène de personnes ayant obtenu leur diplôme en 2012 et 2013 et qui sont âgées de moins de 35 ans. Ce type d'univers est semblable à celui tiré de l'Enquête nationale auprès des diplômés (END)⁵, mais porte sur un plus large échantillon, ce qui permet d'examiner plus en détail certains groupes de la population, comme les immigrants et les personnes issues des groupes désignés comme minorités visibles. Ces données peuvent également être intégrées à d'autres bases de données, comme les données fiscales, ce qui multiplie les possibilités d'analyse. Cela démontre le potentiel analytique de la nouvelle Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail (PLEMT), conçue dans le but de combiner le fichier administratif du SIEP à d'autres fichiers de données afin de mieux comprendre les enjeux des nouveaux diplômés lors de la transition entre les études et le marché du travail.

1. Selon les données des recensements de 2011 et 2016 et de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011. Également selon Uppal et LaRochelle, 2014, des taux de surqualification semblables ont été observés pour les diplômés universitaires âgés de 25 à 34 ans à partir des recensements de 1991 et de 2006.
2. Le taux de surqualification peut aussi inclure les personnes titulaires d'un diplôme universitaire et occupant un emploi de niveau collégial; ce taux serait de 38 % à 39 % selon notre base de données. Dans le présent article, les personnes titulaires d'un diplôme de niveau collégial, mais occupant un poste requérant des études secondaires et moins, ne sont pas incluses dans le total des personnes surqualifiées.
3. Les renseignements du Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP) ont déjà été intégrés aux données du Fichier des familles T1 (FFT1) de sorte que le nouveau fichier englobe en fait trois bases de données : le SIEP, le Fichier des familles T1 et le Recensement de 2016.
4. Les titulaires d'un baccalauréat comprennent ceux ayant obtenu un grade de premier cycle. Seuls les titulaires d'un baccalauréat et d'une maîtrise sont inclus dans cette étude. Les certificats supérieurs au baccalauréat, mais inférieurs à la maîtrise, sont exclus.
5. Un certain nombre d'études sur la surqualification des diplômés de niveau postsecondaire à partir de l'Enquête nationale auprès des diplômés (l'END) ont d'ailleurs été publiées dans le passé, voir par exemple Frenette (2004) et Finnie (2004).

Le fichier du Recensement de 2016, qui est apparié au SIEP, permet d'obtenir des détails sur la profession exercée après l'obtention du diplôme, profession à laquelle est associé un niveau de compétence. Comme ces renseignements portent sur l'année 2016, seules les cohortes de 2012 et de 2013 sont retenues, puisqu'il est préférable de laisser passer quelques années après l'obtention du diplôme, avant d'examiner les caractéristiques des diplômés sur le marché du travail (Statistique Canada, 2020). Seuls les diplômés n'étant pas retournés aux études à temps plein sont compris dans le présent article afin d'éviter d'inclure des personnes ayant des niveaux de scolarité différents. Également, l'article est axé sur les personnes titulaires d'un baccalauréat, étant donné le nombre important de diplômés de ce niveau⁶.

Portrait des diplômés du baccalauréat de 2012 et 2013

Selon le fichier intégré SIEP–FFT1–Recensement de 2016, le nombre de diplômés du baccalauréat qui n'avaient pas poursuivi leurs études à temps plein, entre l'année d'obtention de leur diplôme et 2016, s'établissait à 83 625 en 2012 et à 93 135 en 2013 (tableau 1). La grande majorité d'entre eux, soit près de 97 %, avaient un emploi en 2015 et 86 % étaient des salariés au cours de cette année⁷. Les diplômés âgés de moins de 35 ans représentaient les trois quarts de l'ensemble des diplômés. Cet article porte sur ce groupe, soit les personnes qui faisaient partie de la population canadienne lors du Recensement de 2016, qui avaient obtenu un diplôme de baccalauréat en 2012 ou en 2013, qui étaient salariés en 2015 et âgés de moins de 35 ans au moment du Recensement de 2016, afin d'observer les nouveaux entrants sur le marché du travail⁸.

Tableau 1
Univers des diplômés du baccalauréat de 2012 et 2013

	Année d'obtention du diplôme			
	2012		2013	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Diplômés n'étant pas retournés aux études jusqu'en 2016				
Ensemble	83 625	100,0	93 135	100,0
Ayant un emploi en 2015	80 845	96,7	89 975	96,6
Emploi de salariés en 2015	71 920	86,0	80 280	86,2
Âgés de moins de 35 ans au moment du Recensement de 2016	62 825	75,1	71 685	77,0
Moins de 30 ans	51 010	61,0	62 030	66,6
30-34 ans	11 820	14,1	9 660	10,4

Note : Il s'agit en fait de la population du Recensement de 2016 ayant obtenu un diplôme de baccalauréat en 2012 et 2013.

Source : Fichier intégré du Système d'information sur les étudiants postsecondaires, du Fichier des familles T1 et du Recensement de 2016.

Globalement, les diplômés de 2013 représentaient un peu plus de la moitié de l'ensemble des diplômés retenus pour cette analyse (53 %)⁹. Cela est conforme aux données du SIEP qui montre une certaine tendance à la hausse du nombre de diplômés universitaires depuis quelques années¹⁰.

Les caractéristiques démographiques des diplômés sont semblables entre les deux cohortes examinées (données non présentées). Les femmes sont en majorité, représentant près de 60 % des diplômés, de même que les moins de 30 ans qui représentent plus de 8 diplômés sur 10. Les diplômés qui résidaient en Ontario en 2016 constituaient plus de 40 % de l'ensemble, suivis de ceux du Québec (19 %), de l'Alberta (14 %) et de la Colombie-Britannique (13 %) (tableau 2).

Une grande proportion des diplômés de 2012 et 2013 ont obtenu leur diplôme dans le domaine du commerce, de la gestion et de l'administration publique, et dans une moindre mesure, dans celui des sciences sociales et du comportement, et droit. Ces deux derniers domaines regroupaient un peu moins de 45 % des diplômés du baccalauréat, et ce, tant chez les femmes que chez les hommes. Les femmes se retrouvaient en grand nombre

6. La profession ainsi que le niveau de compétence de la profession proviennent des données du Recensement de 2016 et correspondent à la profession exercée durant la semaine de référence du Recensement de 2016, soit du 1^{er} au 7 mai. Il ne s'agit donc pas d'un taux annuel de surqualification. Il se pourrait que le diplômé ait occupé un autre emploi durant l'année 2016 et que ce dernier soit ou non de son niveau de compétence, tout comme ceux qui n'étaient pas surqualifiés auraient pu trouver un autre emploi durant l'année et se trouver en situation de surqualification.

7. Il s'agit ici d'un taux d'emploi annuel, basé sur le revenu d'emploi de 2015.

8. Dans le Recensement de 2016, le revenu déclaré par les personnes est celui de l'année 2015, alors que la profession est celle de la semaine de référence, soit du 1^{er} au 7 mai 2016. Pour déterminer l'univers du présent article, on fait l'hypothèse que les revenus d'emploi sont liés à la profession déclarée en 2016.

9. Pour les détails sur les taux d'appariement et l'analyse des caractéristiques avant et après l'appariement, voir la section Sources de données, définitions et modélisation.

10. Selon le Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP), le nombre de diplômés du baccalauréat a augmenté de façon graduelle de 2008 à 2016. En 2016, le nombre de diplômés du baccalauréat était plus élevé de 31 % au nombre observé en 2008. Cette croissance serait en partie attribuable à la croissance du nombre d'immigrants qui fréquentent les universités canadiennes (Source : Tableau 37-10-0087-01).

dans les domaines de la santé et domaines connexes et de l'éducation. Ces domaines regroupaient 37 % des femmes contre 13 % des hommes. En revanche, 22 % des hommes ont obtenu leur diplôme dans le domaine de l'architecture, génie et domaines connexes comparativement à seulement 4 % de leurs homologues féminins. Ces proportions étaient comparables à celles observées pour la plupart des cohortes de diplômés.

Tableau 2
Caractéristiques démographiques des diplômés du baccalauréat de 2012 et 2013

	Femmes	Hommes
	nombre	
Ensemble	80 300	54 210
	pourcentage	
Âgés de moins de 30 ans au moment du Recensement de 2016	84,7	83,1
Province ou territoire de résidence en 2016		
Terre-Neuve-et-Labrador	1,4	1,2
Île-du-Prince-Édouard	0,4	0,3
Nouvelle-Écosse	2,3	2,1
Nouveau-Brunswick	2,0	1,4
Québec	19,2	18,9
Ontario	40,2	42,4
Manitoba	3,5	2,9
Saskatchewan	3,4	3,0
Alberta	14,4	14,8
Colombie-Britannique	12,9	12,8
Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	0,3	0,3
Domaine d'études		
Éducation	17,8	7,9
Arts visuels et d'interprétation, et technologie des communications	3,4	3,1
Sciences humaines	6,0	5,4
Sciences sociales et du comportement, et droit	18,7	14,7
Commerce, gestion et administration publique	24,0	29,8
Sciences physiques et de la vie et technologies connexes	4,0	4,7
Mathématiques, informatique et sciences de l'information	1,0	5,0
Architecture, génie et domaines connexes	3,7	21,7
Agriculture, ressources naturelles et conservation	1,4	1,6
Santé et domaines connexes	18,9	4,9
Services personnels et de protection, transport et autres domaines	1,2	1,1
Statut d'immigrant et membres ou non d'un groupe désigné comme minorité visible (GDMV)		
Immigrants et membres d'un GDMV	14,0	18,3
Nés au Canada et membres d'un GDMV	11,0	11,9
Immigrants et non membres d'un GDMV	3,8	4,1
Nés au Canada et non membres d'un GDMV	71,2	65,6

Note : Il s'agit en fait de la population du Recensement de 2016 ayant obtenu son diplôme de baccalauréat en 2012 et 2013.

Source : Fichier intégré du Système d'information sur les étudiants postsecondaires, du Fichier des familles T1 et du Recensement de 2016.

Plusieurs études ont fait état d'une plus grande probabilité de surqualification des immigrants et des membres d'un groupe désigné comme minorité visible (GDMV). Le fichier intégré SIEP-FFT1-Recensement de 2016 permet l'examen de ces groupes relativement peu nombreux, pour le niveau du baccalauréat, grâce à son grand nombre d'observations. Pour les besoins de l'analyse, on a combiné ces deux caractéristiques de façon à répartir les diplômés en quatre catégories selon qu'ils étaient :

1. Immigrants et membres d'un GDMV;
2. Nés au Canada et membres d'un GDMV;
3. Immigrants et non membres d'un GDMV;
4. Nés au Canada et non membres d'un GDMV.

Dans ce regroupement, les Canadiens de naissance non membres d'un GDMV (groupe 4) sont majoritaires, représentant respectivement 71 % et 66 % des femmes et des hommes titulaires d'un baccalauréat. Suivent les immigrants qui sont aussi membres d'un GDMV (groupe 1, 14 % et 18 %), les Canadiens de naissance membres d'un GDMV (groupe 2, 11 % et 12 %) et finalement les immigrants non membres d'un GDMV (groupe 3, environ 4 % tant pour les femmes que pour les hommes).

Comme les personnes membres d'un GDMV ne sont pas toutes égales devant la plupart des enjeux associés au marché du travail, dont celui de la surqualification, une répartition plus détaillée est également présentée puisque le fichier lié permet un certain niveau de détail.

Tableau 3
Répartition des diplômés du baccalauréat selon le statut d'immigrant et l'appartenance à un groupe désigné comme minorité visible (GDMV) – hommes et femmes ayant obtenu leur diplôme en 2012 et 2013

	Femmes	Hommes
	nombre	
Ensemble	80 300	54 210
	pourcentage	
Immigrants		
Asie du Sud	2,8	4,6
Chinois	5,1	6,6
Noirs	1,5	1,4
Autres GDMV	4,6	5,7
Non membres d'un GDMV	3,8	4,1
Nés au Canada		
Asie du Sud	2,6	2,9
Chinois	3,4	4,4
Noirs	1,4	0,8
Autres GDMV	3,5	3,7
Non membres d'un GDMV	71,2	65,6

Note : Il s'agit en fait de la population du Recensement de 2016 ayant obtenu son diplôme de baccalauréat en 2012 et 2013.

GDMV signifie groupe désigné comme minorité visible.

Source : Fichier intégré du Système d'information sur les étudiants postsecondaires, du Fichier des familles T1 et du Recensement de 2016.

Le GDMV comprenant le plus grand nombre de personnes est celui des Chinois (représentant entre 3,4 % et 6,6 % selon qu'ils sont immigrants ou nés au Canada – tableau 3), suivi de celui d'Asie du Sud (entre 2,6 % et 4,6 %) et de celui des Noirs (entre 0,8 % et 1,5 %). Chacun des autres groupes représente une faible proportion de diplômés, et ont été combinés. Au total, ils forment de 3,5 % à 5,7 % des diplômés. Par ailleurs, qu'ils soient immigrants ou non, ces personnes ont toutes obtenu leur diplôme dans un établissement postsecondaire canadien, ce qui est habituellement une protection contre la surqualification sur le marché du travail canadien.

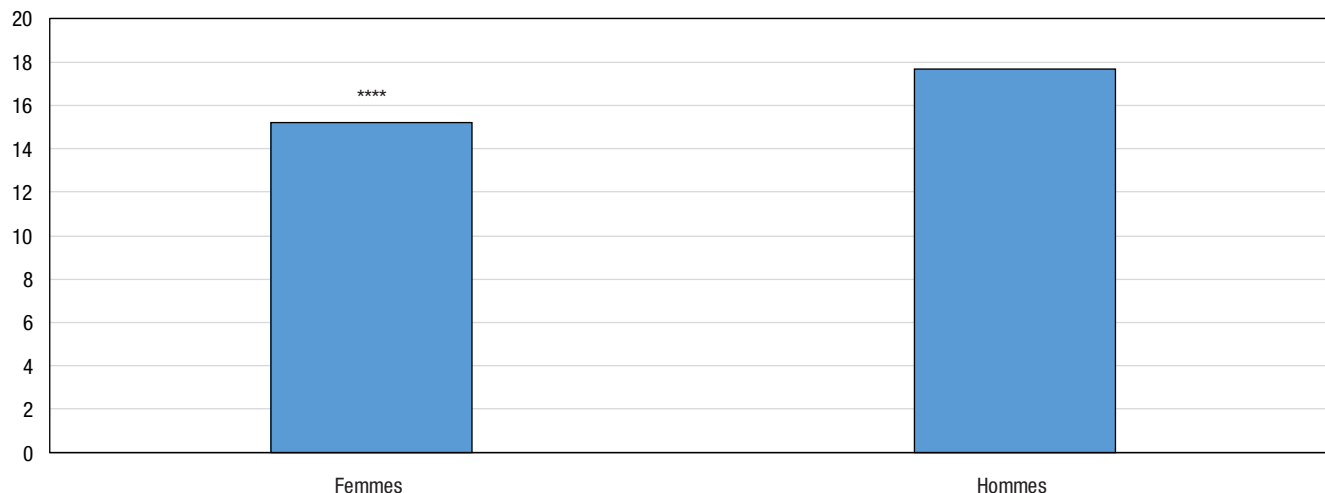
Les sections qui suivent présentent le taux de surqualification des diplômés du baccalauréat dans l'emploi occupé durant la semaine de référence du Recensement de 2016, soit du 1^{er} au 7 mai 2016, selon diverses caractéristiques propres aux diplômés. Afin de s'assurer que les taux n'étaient pas touchés par la diversité des caractéristiques des diplômés, des modèles multivariés ont été estimés et sont décrits dans la section Sources de données, définitions et modélisation. Bien qu'ils soient très utiles, ces modèles permettent cependant de prendre en compte uniquement ce qui est mesurable. Il existe bien des facteurs plus difficiles à mesurer, comme la disparité des compétences entre personnes d'un même niveau de scolarité, les aptitudes individuelles, la motivation, le talent, la capacité d'établir un réseau, le fait de devoir s'exprimer dans une langue seconde, les interruptions d'emploi, etc. Ces facteurs expliquent aussi certaines des différences des taux de surqualification, mais ils ne sont pas pris en compte dans la présente étude, car ils ne font pas partie des caractéristiques du SIEP, du FFT1 ou du Recensement de 2016.

Les femmes titulaires d'un baccalauréat sont moins susceptibles d'être surqualifiées que leurs homologues masculins

Les femmes titulaires d'un baccalauréat étaient moins susceptibles que les hommes d'occuper des emplois à faible niveau de compétence. Enregistrant un taux de 15,2 %, ces dernières affichaient en effet un écart de 2,5 points de pourcentage par rapport à leurs homologues masculins (17,7 %) après avoir pris en compte les différences du point de vue des caractéristiques des diplômés.

Graphique 1**Les femmes titulaires d'un baccalauréat sont moins susceptibles d'être surqualifiées que leurs homologues masculins**

taux de surqualification ajustés (%)



**** Indique que le taux de surqualification est significativement différent de celui de la catégorie de référence (CR) au seuil de 1 %

Note : Il s'agit en fait de la population du Recensement de 2016 ayant obtenu son diplôme de baccalauréat en 2012 et 2013.

Le taux de surqualification est défini comme la proportion des diplômés du baccalauréat occupant un poste requérant tout au plus un diplôme d'études secondaires durant la semaine de référence du Recensement de 2016. Pour en savoir plus sur le calcul des taux ajustés et des écarts ajustés, voir la section Sources de données, définitions et modélisation.

Source : Fichier intégré du Système d'information sur les étudiants postsecondaires, du Fichier des familles T1 et du Recensement de 2016.

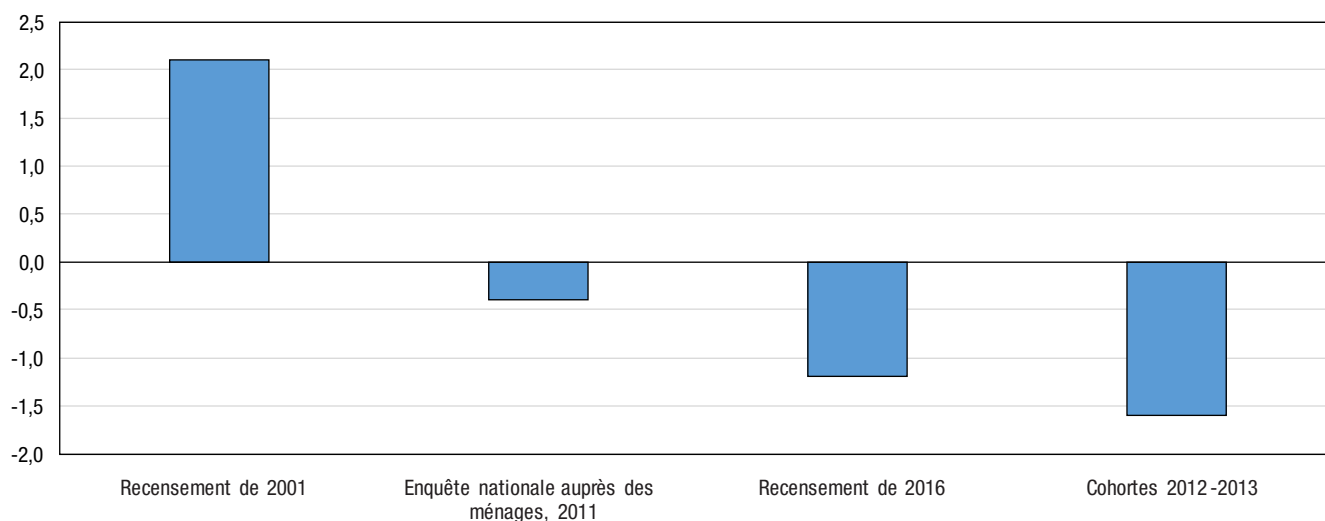
Depuis le début des années 2000, on observe en fait un changement au niveau de l'écart du taux de surqualification entre les hommes et les femmes titulaires d'un baccalauréat, âgés de 25 à 34 ans¹¹ et nés au Canada¹² (graphique 2). Selon le Recensement de 2001, les femmes de ce groupe d'âge, nées au Canada, affichaient un taux de surqualification de 2,1 points de pourcentage supérieur à celui des hommes nés au Canada. En 2011, l'écart était négligeable (-0,4 point de pourcentage) et en 2016, il était inversé (-1,2 point de pourcentage), les femmes ayant un taux de surqualification plus faible. Les données portant uniquement sur les diplômés de 2012 et 2013, observées en 2016, affichent un écart légèrement plus prononcé (-1,6 point de pourcentage). Ce renversement survient parce que le taux de surqualification des femmes a diminué (de 19,2 % en 2001 à 16,5 % en 2016) alors que celui des hommes est demeuré relativement stable (17,1 % en 2001 et 17,7 % en 2016).

11. Afin d'être comparable au taux des années 2001, 2011 et 2016, le taux des cohortes de 2012 et 2013 dans le graphique 2 est légèrement différent du taux affiché dans le graphique 1. Le taux du graphique 1 est un taux ajusté pour tenir compte des différences en ce qui concerne les caractéristiques des diplômés et porte sur les diplômés de moins de 35 ans. L'écart des taux entre hommes et femmes pour les cohortes 2012 et 2013, du graphique 2, porte sur les diplômés de 25 à 34 ans et il est basé sur les taux non ajustés.

12. Cette comparaison de même que les données du graphique 2 portent uniquement sur les personnes nées au Canada pour éviter que des facteurs évoluant dans le temps et difficilement mesurables, touchant plus particulièrement les immigrants faussent la comparaison.

Graphique 2**Évolution de l'écart du taux de surqualification entre hommes et femmes de 25 à 34 ans, nés au Canada et diplômés du baccalauréat, 2001, 2011 et 2016**

écarts en points de pourcentage



Note : Il s'agit en fait de la population du Recensement de 2016 ayant obtenu un diplôme de baccalauréat en 2012 et 2013.

Écarts entre le taux de surqualification des hommes et des femmes nés au Canada, diplômés du baccalauréat, qui étaient âgés de 25 à 34 ans au moment des recensements de 2001, et 2016 et lors de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011.

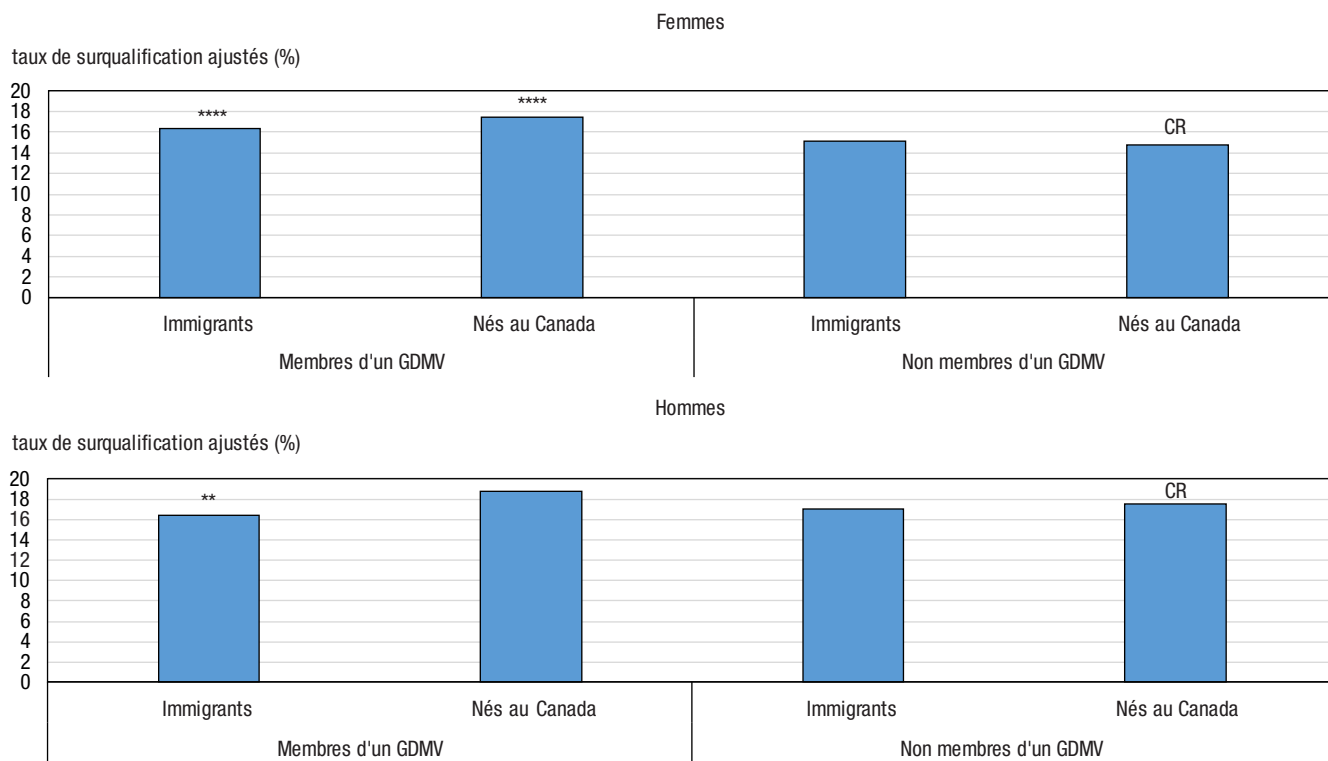
Source : Recensements de 2001 et 2016, Enquête nationale auprès des ménages de 2011 et Fichier intégré du Système d'information sur les étudiants postsecondaires, du Fichier des familles T1 et du Recensement de 2016.

Par ailleurs, les femmes forment depuis quelques années déjà la majorité des diplômés du baccalauréat. Une grande proportion d'entre elles occupaient encore, en 2016, des postes dans les domaines de la santé et domaines connexes et de l'éducation, qui affichent en général de faibles taux de surqualification. Ces domaines sont par ailleurs touchés par des pénuries de personnel, et le secteur de la santé subit en plus les effets du vieillissement de la population. Ces effets combinés pourraient expliquer en partie la diminution de l'écart du taux de surqualification entre hommes et femmes.

Chez les femmes titulaires d'un baccalauréat, être membre d'un groupe désigné comme minorité visible augmente le risque de surqualification

Qu'elles soient immigrantes ou nées au Canada, les femmes qui étaient membres d'un groupe désigné comme minorité visible (GDMV) affichaient un taux de surqualification significativement supérieur à leurs homologues nées au Canada et non membres d'un GDMV. Cet écart relativement faible dans l'ensemble persistait même après avoir tenu compte des différences du point de vue de leurs caractéristiques (graphique 3). Pour celles qui étaient immigrantes, l'écart était de 1,6 point de pourcentage comparativement à un écart de 2,7 points de pourcentage pour celles qui étaient nées au Canada¹³. Pour les femmes immigrantes, mais non membres d'un GDMV, l'écart par rapport à celles qui étaient nées au Canada n'était pas significatif. Il semble donc que pour les femmes, ce n'est pas le fait d'être immigrante qui augmente le risque de surqualification, mais plutôt celui d'être membre d'un groupe désigné comme minorité visible. Chez les hommes, les écarts par rapport au groupe de référence n'étaient pas significatifs, sauf pour les immigrants membres d'un GDMV.

13. L'écart entre les diplômées membres d'un groupe désigné comme minorité visible (GDMV) qui étaient nées au Canada (17,5 %) ou non (16,4 %) n'est pas significatif.

Graphique 3**Être membre d'un groupe désigné comme minorité visible (GDMV) augmente le risque de surqualification chez les femmes titulaires d'un baccalauréat, cohortes de 2012 et 2013**

** Indique que le taux de surqualification est significativement différent de celui de la catégorie de référence (CR) au seuil de 10 %

**** Indique que le taux de surqualification est significativement différent de celui de la catégorie de référence (CR) au seuil de 1 %

Note : Il s'agit en fait de la population du Recensement de 2016 ayant obtenu son diplôme de baccalauréat en 2012 et 2013.

Le taux de surqualification est défini comme la proportion des diplômés du baccalauréat occupant un poste requérant tout au plus un diplôme d'études secondaires durant la semaine de référence du Recensement de 2016. Pour en savoir plus sur le calcul des taux ajustés et des écarts ajustés, voir la section Sources de données, définitions et modélisation.

Source : Fichier intégré du Système d'information sur les étudiants postsecondaires, du Fichier des familles T1 et du Recensement de 2016.

Le risque de surqualification n'était pas le même pour chacun des groupes désignés comme minorité visible (tableau 4). Ainsi, chez les femmes, le groupe des Noires affichait l'écart le plus important par rapport à la catégorie de référence (les femmes nées au Canada et non membres d'un GDMV), soit 8,2 points de pourcentage chez les immigrantes et 7,3 points de pourcentage pour celles nées au Canada. Par ailleurs, le groupe d'Asie du Sud affichait un taux supérieur de 2,4 points de pourcentage par rapport à la catégorie de référence, mais seulement pour celles qui étaient immigrantes; l'écart pour les diplômées de ce groupe qui étaient nées au Canada n'était pas significatif. Chez les diplômées du groupe de Chinois, celles qui étaient nées au Canada affichaient un taux supérieur (de 2,2 points de pourcentage) à celui du groupe de référence. Les diplômées nées au Canada et membres du GDMV « autres » affichaient un taux significativement supérieur de 2,9 points de pourcentage.

Et même si dans l'ensemble, les taux de surqualification des hommes immigrants ou non, membres ou non d'un GDMV affichaient peu de différence significative par rapport à leurs homologues du groupe de référence, les données plus détaillées révèlent certains écarts. Chez les diplômés nés au Canada, le groupe des Noirs et ceux d'Asie du Sud affichaient des taux supérieurs de 9,0 points de pourcentage et 3,6 points de pourcentage respectivement. Le groupe des Chinois immigrants affichait au contraire un taux significativement inférieur de 2,7 points de pourcentage à celui du groupe de référence tout comme les membres du GDMV « autres » qui étaient nés au Canada (-2,4 points de pourcentage). Ces écarts étaient observés après la prise en compte des différences du point de vue des caractéristiques des diplômés.

Tableau 4

Taux de surqualification ajustés des diplômés du baccalauréat selon le statut d'immigrant et l'appartenance à un groupe désigné comme minorité visible (GDMV), femmes et hommes des cohortes de 2012 et 2013

	Femmes		Hommes	
	Taux ajustés	Écarts	Taux ajustés	Écarts
	pourcentage	point de pourcentage	pourcentage	point de pourcentage
Immigrants				
Asie du Sud	17,2	2,4***	18,4	0,9
Chinois	14,5	-0,2	14,8	-2,7****
Noirs	23,0	8,2****	15,2	-2,4
Autres GDMV	15,6	0,8	16,9	-0,6
Non membres d'un GDMV	15,2	0,4	17,1	-0,5
Nés au Canada				
Asie du Sud	14,7	0,0	21,1	3,6***
Chinois	16,9	2,2***	18,5	0,9
Noirs	22,1	7,3****	26,5	9,0****
Autres GDMV	17,7	2,9****	15,2	-2,4***
Non membres d'un GDMV	14,8	CR	17,6	CR

*** Indique que le taux de surqualification est significativement différent de celui de la catégorie de référence (CR) au seuil de 5 %

**** Indique que le taux de surqualification est significativement différent de celui de la catégorie de référence (CR) au seuil de 1 %.

Note : Il s'agit en fait de la population du Recensement de 2016 ayant obtenu son diplôme de baccalauréat en 2012 et 2013.

Le taux de surqualification est défini comme la proportion des diplômés du baccalauréat occupant un poste requérant tout au plus un diplôme d'études secondaires durant la semaine de référence du Recensement de 2016. Pour en savoir plus sur le calcul des taux ajustés et des écarts ajustés, voir la section Sources de données, définitions et modélisation.

Source : Fichier intégré du Système d'information sur les étudiants postsecondaires, du Fichier des familles T1 et du Recensement de 2016.

Les domaines de l'éducation, de la santé et domaines connexes, de l'architecture et génie et domaines connexes et celui des mathématiques, informatique et sciences de l'information affichent les plus faibles taux de surqualification

Plusieurs études ont démontré que le taux de surqualification varie selon le domaine d'études, celui des sciences appliquées étant généralement moins touché par cette forme de sous-emploi, et ce, surtout pour les hommes. Chez les femmes, ce sont surtout les domaines de l'éducation et de la santé et domaines connexes qui affichent des taux relativement faibles de surqualification (Cornelissen et Turcotte, 2020; Statistique Canada, 2017; Uppal et LaRochelle, 2014; Galarneau et Morissette, 2008). Chez les femmes, ces domaines dits « à vocation professionnelle » qui sont liés à des professions précises sont également touchés par des pénuries de main-d'œuvre, ce qui explique aussi en partie les faibles taux de surqualification.

Tableau 5

Taux de surqualification ajustés pour les diplômés du baccalauréat de 2012 et 2013, selon le principal domaine d'études

Domaine d'études	Femmes		Hommes	
	Taux ajustés	Écarts	Taux ajustés	Écarts
	pourcentage	point de pourcentage	pourcentage	point de pourcentage
Éducation	5,3	-2,4****	8,5	2,7****
Arts visuels et d'interprétation, et technologie des communications	27,0	19,2****	27,8	22,0****
Sciences humaines	30,8	23,1****	30,1	24,3****
Sciences sociales et du comportement, et droit	25,3	17,6****	29,1	23,3****
Commerce, gestion et administration publique	20,4	12,6****	19,5	13,7****
Sciences physiques et de la vie et technologies connexes	19,4	11,6****	21,3	15,5****
Mathématiques, informatique et sciences de l'information	11,2	3,4***	7,7	1,9***
Architecture, génie et domaines connexes	7,8	CR	5,8	CR
Agriculture, ressources naturelles et conservation	25,0	17,3****	23,3	17,5****
Santé et domaines connexes	3,9	-3,9****	12,2	6,4****
Services personnels et de protection, transport et autres domaines	31,6	23,9****	34,3	28,5****

*** Indique que le taux de surqualification est significativement différent de celui de la catégorie de référence (CR) au seuil de 5 %

**** Indique que le taux de surqualification est significativement différent de celui de la catégorie de référence (CR) au seuil de 1 %

Note : Il s'agit en fait de la population du Recensement de 2016 ayant obtenu son diplôme de baccalauréat en 2012 et 2013.

Le taux de surqualification est défini comme la proportion des diplômés du baccalauréat de 2012 et 2013, occupant un poste requérant tout au plus un diplôme d'études secondaires durant la semaine de référence du Recensement de 2016. Pour en savoir plus sur le calcul des taux ajustés et des écarts ajustés, voir la section Sources de données, définitions et modélisation.

Source : Fichier intégré du Système d'information sur les étudiants postsecondaires, du Fichier des familles T1 et du Recensement de 2016.

Ces constats valaient également pour les diplômés de 2012 et 2013. Les hommes qui ont obtenu un baccalauréat dans les domaines de l'architecture, génie et domaines connexes (5,8 %) et des mathématiques, informatique et sciences de l'information (7,7 %) affichaient les taux de surqualification ajustés les plus faibles (tableau 5). Après avoir pris en compte les différences du point de vue des caractéristiques démographiques des diplômés, les écarts des taux de surqualification entre chacun des domaines d'études et celui de la catégorie de référence (architecture, génie et domaines connexes) étaient significatifs.

Chez les femmes, ce sont les diplômées des domaines de la santé et domaines connexes et de l'éducation qui affichaient les taux ajustés les plus faibles (3,9 % et 5,3 %, respectivement). L'écart observé entre le taux de surqualification des hommes et des femmes dans le domaine de la santé et domaines connexes était significatif. Le taux de surqualification des hommes pour ce domaine d'études est, en effet, trois fois supérieur à celui des femmes.

En revanche, et conformément à d'autres études, les domaines des sciences humaines, des sciences sociales et du comportement, et droit ainsi que des arts visuels et d'interprétation, et technologie des communications étaient associés aux taux de surqualification les plus élevés (entre 25 % et 31 %) ¹⁴ chez les diplômés de 2012 et 2013. Ces résultats persistaient également après avoir pris en compte les différences du point de vue des caractéristiques démographiques.

Des taux de surqualification supérieurs en Ontario

Le taux de surqualification des diplômés du baccalauréat, de 2012 et 2013, avait tendance à être plus élevé en Ontario (tableau 6). Les écarts du taux de surqualification ajustés entre les résidents de chacune des provinces en 2016 et ceux de l'Ontario (la catégorie de référence) étaient, en effet, généralement négatifs, sauf pour les provinces maritimes et le Manitoba, où les écarts étaient négligeables. Chez les femmes, c'est au Québec que l'écart était le plus important, les diplômées de cette province affichant un taux de 5,1 points de pourcentage plus faible que leurs homologues résidant en Ontario. Suivaient les diplômés de l'Alberta (-3,4 points de pourcentage) et de la Saskatchewan (-3,1 points de pourcentage). Pour les hommes, ce sont les diplômés de la Saskatchewan (-6,2 points de pourcentage) et de l'Alberta (-5,2 points de pourcentage) qui affichaient les écarts négatifs les plus importants par rapport à l'Ontario, suivis de ceux de Terre-Neuve-et-Labrador et des territoires (-4,7 points de pourcentage) et du Québec (-4,0 points de pourcentage).

Les différences des taux de surqualification par province pourraient être liées à leur taux de chômage, car les provinces ayant un surplus de travailleurs ou un taux de chômage plus élevé afficheraient un taux de surqualification plus élevé. Ces écarts pourraient également être liés à une demande excédentaire de certains types de travailleurs qualifiés provenant de domaines d'études précis. Les provinces ayant une plus forte demande pour certains types de professionnels, en comparaison des autres provinces, afficheraient un taux de surqualification plus faible dans l'ensemble (Boudarbat et Montmarquette, 2018). Les données du Recensement de 2016, pour les salariés de moins de 35 ans titulaires d'un baccalauréat, montrent que le taux de surqualification provincial est, en effet, corrélé positivement au taux de chômage dans la mesure où une hausse de 1 point de pourcentage du taux de chômage est associée à une hausse de 0,26 point de pourcentage du taux de surqualification ¹⁵. Ces chiffres indiquent par ailleurs que d'autres facteurs que le taux de chômage expliquent la surqualification des diplômés.

14. Le domaine des services de protection affichait également des taux élevés. Ce secteur est cependant relativement rare au niveau du baccalauréat, de sorte que les estimations reposent sur peu d'observations.

15. Ce résultat provient d'une régression des moindres carrés ordinaires, des 256 taux de surqualification pour les deux sexes, des 11 provinces et territoires, et des 11 ou 12 domaines d'études selon la province, sur les 256 taux de chômage correspondants.

Tableau 6

Taux de surqualification ajustés selon la province, l'année d'obtention du diplôme et l'âge, hommes et femmes titulaires d'un baccalauréat, cohortes de 2012 et 2013

	Femmes		Hommes	
	Taux ajustés	Écarts	Taux ajustés	Écarts
	pourcentage	point de pourcentage	pourcentage	point de pourcentage
Province ou territoire de résidence en 2016				
Terre-Neuve-et-Labrador et Territoires	14,4	-2,6 **	14,7	-4,7 ***
Provinces maritimes	18,0	1,0	19,0	-0,4
Québec	11,9	-5,1 ****	15,4	-4,0 ****
Ontario	17,0	CR	19,4	CR
Manitoba	17,3	0,3	18,7	-0,7
Saskatchewan	14,0	-3,1 ****	13,2	-6,2 ****
Alberta	13,7	-3,4 ****	14,1	-5,2 ****
Colombie-Britannique	15,9	-1,1 ***	18,2	-1,2 **
Année d'obtention du diplôme				
2012	13,9	CR	16,5	CR
2013	16,6	2,7 ****	18,3	1,8 ****
Âge au moment du Recensement de 2016				
Moins de 30 ans	15,5	1,3 ***	17,5	-0,2
30 à 34 ans	14,2	CR	17,7	CR

** Indique que le taux de surqualification est significativement différent de celui de la catégorie de référence (CR) au seuil de 10 %

*** Indique que le taux de surqualification est significativement différent de celui de la catégorie de référence (CR) au seuil de 5 %

**** Indique que le taux de surqualification est significativement différent de celui de la catégorie de référence (CR) au seuil de 1 %

Note : Il s'agit en fait de la population du Recensement de 2016 ayant obtenu son diplôme de baccalauréat en 2012 et 2013.

Le taux de surqualification est défini comme la proportion des diplômés du baccalauréat de 2012 et 2013, occupant un poste requérant tout au plus un diplôme d'études secondaires durant la semaine de référence du Recensement de 2016. Pour en savoir plus sur le calcul des taux ajustés et des écarts ajustés, voir la section Sources de données, définitions et modélisation.

Source : Fichier intégré du Système d'information sur les étudiants postsecondaires, du Fichier des familles T1 et du Recensement de 2016.

On note également des écarts significatifs du taux de surqualification selon l'année d'obtention du diplôme et l'âge. Ainsi, les femmes et les hommes ayant obtenu leur diplôme en 2013 affichaient un taux ajusté de surqualification supérieur de 2,7 points de pourcentage et 1,8 point de pourcentage respectivement par rapport à ceux qui l'ont obtenu en 2012. En 2016, les diplômés de 2012 avaient terminé leurs études depuis quatre ans contre trois ans chez ceux de 2013, ce qui porte à croire qu'ils ont probablement cumulé au moins une année d'expérience de plus¹⁶. Cela donne à penser qu'à mesure que les diplômés acquièrent de l'expérience sur le marché du travail, la probabilité de surqualification diminue. Ce résultat témoigne du fait que les conditions d'emploi tendent à s'améliorer, jusqu'à un certain point, à mesure que l'expérience sur le marché du travail augmente.

Chez les femmes, les plus jeunes diplômées (moins de 30 ans) affichaient par ailleurs un taux de surqualification légèrement plus élevé (de 1,3 point de pourcentage) que celles âgées de 30 à 34 ans. Chez les hommes, l'âge n'avait pas d'effet significatif.

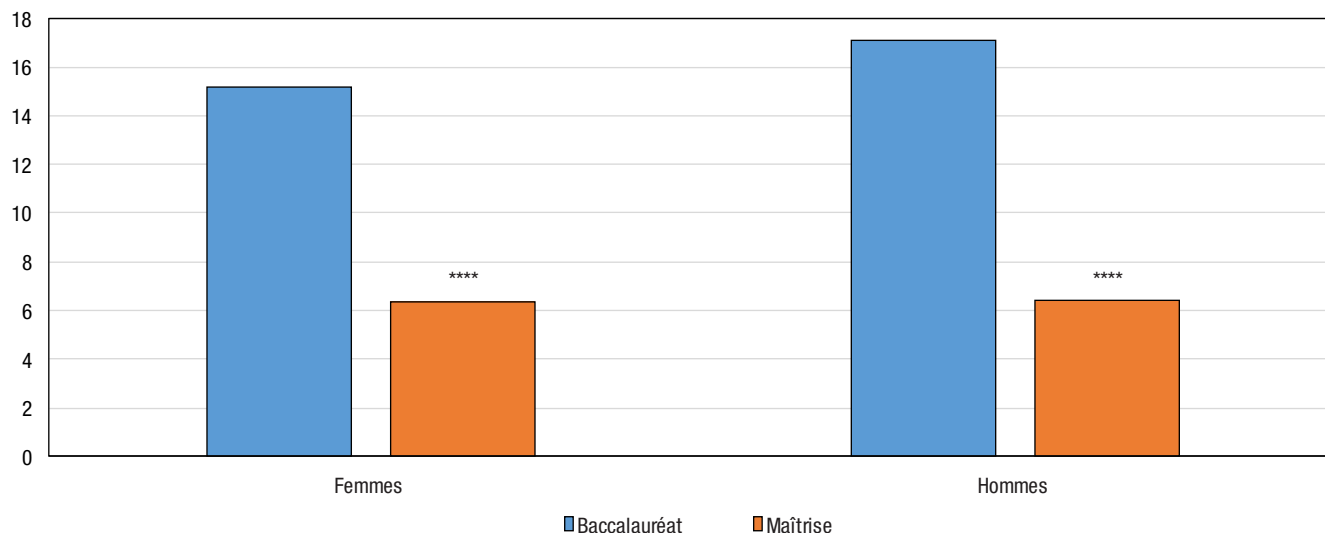
Le taux de surqualification des diplômés du baccalauréat est deux fois et demie supérieur à celui des diplômés de la maîtrise

Même si les diplômés de la maîtrise sont moins nombreux que ceux du baccalauréat, le fichier intégré du SIEP–FFT1–Recensement de 2016 permet de jeter un coup d'œil à ce groupe et de le comparer aux diplômés du baccalauréat. Cette comparaison révèle que les diplômés du baccalauréat sont 2,4 (femmes) et 2,7 (hommes) fois plus susceptibles d'être surqualifiés que ceux de la maîtrise (graphique 4). En effet, un écart de 9 et 11 points de pourcentage, selon le sexe, sépare ces deux niveaux de scolarité. Il s'agit d'un écart ajusté après avoir pris en compte les différences du point de vue des caractéristiques des diplômés. D'autres études (Boudarbat et Montmarquette, 2018; Uppal et LaRochelle-Côté, 2014) ont également observé une probabilité moindre de surqualification lorsque le niveau de scolarité augmente. Il semble donc qu'à mesure que les personnes se spécialisent, les risques de surqualification diminuent.

16. Comme il ne s'agit pas d'une comparaison longitudinale, on ne peut affirmer avec certitude que les diplômés de 2012 ont, en effet, une année d'expérience de plus que leurs homologues de 2013 sur le marché du travail. Cependant, cette hypothèse est plausible étant donné les taux d'emploi élevés des diplômés après l'obtention de leur diplôme qui sont de près de 97 %.

Graphique 4 Les diplômés du baccalauréat sont deux fois et demie plus susceptibles d'être surqualifiés

taux de surqualification ajustés (%)



**** Indique que le taux de surqualification est significativement différent de celui de la catégorie de référence (CR) au seuil de 1 %

Note : Il s'agit en fait de la population du Recensement de 2016 ayant obtenu son diplôme de baccalauréat ou de maîtrise en 2012 et 2013.

Le taux de surqualification est défini comme la proportion des diplômés du baccalauréat ou de la maîtrise de 2012 et 2013, occupant un poste requérant tout au plus un diplôme d'études secondaires durant la semaine de référence du Recensement de 2016. Pour en savoir plus sur le calcul des taux ajustés et des écarts ajustés, voir la section Sources de données, définitions et modélisation.

Source : Fichier intégré du Système d'information sur les étudiants postsecondaires, du Fichier des familles T1 et du Recensement de 2016.

Tableau 7 Taux de surqualification ajustés selon le domaine d'études, diplômés de la maîtrise de 2012 et 2013, âgés de moins de 35 ans

	Taux ajustés	Écarts ajustés
	pourcentage	point de pourcentage
Éducation	5,4	1,9**
Arts visuels et d'interprétation, et technologie des communications	20,5	17,0****
Sciences humaines	22,3	18,8****
Sciences sociales et du comportement, et droit	7,2	3,7****
Commerce, gestion et administration publique	5,4	2,0****
Sciences physiques et de la vie et technologies connexes	6,2	2,7****
Mathématiques, informatique et sciences de l'information	6,4	2,9****
Architecture, génie et domaines connexes	3,5	CR
Agriculture, ressources naturelles et conservation	6,3	2,9****
Santé et domaines connexes	2,7	-0,8
Services personnels et de protection, transport et autres domaines	9,6	6,1

** Indique que le taux de surqualification est significativement différent de celui de la catégorie de référence (CR) au seuil de 10 %

**** Indique que le taux de surqualification est significativement différent de celui de la catégorie de référence (CR) au seuil de 1 %

Note : Il s'agit en fait de la population du Recensement de 2016 ayant obtenu son diplôme de maîtrise en 2012 et 2013.

Le taux de surqualification est défini comme la proportion des diplômés de la maîtrise, de 2012 et 2013, occupant un poste requérant tout au plus un diplôme d'études secondaires durant la semaine de référence du Recensement de 2016. Pour en savoir plus sur le calcul des taux ajustés et des écarts ajustés, voir la section Sources de données, définitions et modélisation.

Source : Fichier intégré du Système d'information sur les étudiants postsecondaires, du Fichier des familles T1 et du Recensement de 2016.

Pour ces diplômés, le taux de surqualification variait également selon le domaine d'études (tableau 7). Les tailles d'échantillon du fichier intégré SIEP- FFT1-Recensement de 2016 ne permettent pas de calculer le taux de surqualification ajusté selon le sexe et le domaine d'études, aussi est-il présenté pour les deux sexes réunis. Les écarts des taux de surqualification ajustés étaient semblables à ce qui peut être observé chez les diplômés du baccalauréat. Les domaines de la santé et domaines connexes et de l'éducation affichaient des écarts relativement faibles (1,9 point de pourcentage et -0,8 point de pourcentage respectivement) par rapport à la catégorie de référence (architecture, génie et domaines connexes) alors que les domaines des sciences humaines et des arts visuels et d'interprétation, et technologie des communications affichaient les écarts les plus élevés (19 points de pourcentage et 17 points de pourcentage respectivement).

Conclusion

La surqualification des diplômés universitaires est un enjeu important qui peut avoir de nombreuses conséquences, non seulement pour les diplômés surqualifiés, mais également pour l'économie dans son ensemble. Les résultats de cette étude ont été obtenus à l'aide d'une nouvelle base de données, résultant de la combinaison du fichier administratif du Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP), du Fichier des familles T1 (FFT1) et du Recensement de 2016¹⁷. L'intérêt du présent article réside dans le fait que seuls les diplômés du baccalauréat qui avaient obtenu leur diplôme en 2012 et 2013 d'un établissement postsecondaire canadien, et qui étaient âgés de moins de 35 ans, ont été examinés. Ces diplômés étaient donc pour la plupart de nouveaux entrants sur le marché du travail en 2016.

Les diplômés du baccalauréat de 2012 et 2013 étaient semblables à ceux des autres cohortes. Comme eux, ils étaient plus susceptibles d'être de sexe féminin (60 %) et d'être âgés de moins de 30 ans (au moins 83 %). Plus de 4 diplômés sur 10 avaient obtenu leur diplôme en commerce, gestion et administration publique et en sciences sociales et du comportement, et droit. Les domaines de la santé et domaines connexes et de l'éducation regroupaient 37 % des femmes de ces cohortes, alors que 27 % des hommes étaient titulaires d'un diplôme en architecture, génie et domaines connexes, en mathématiques, informatique et sciences de l'information. Le nombre élevé d'observations de la nouvelle base de données permet de porter une attention particulière aux diplômés membres d'un groupe désigné comme minorité visible (GDMV). Au sein des diplômés examinés, entre 11 % et 18 % étaient immigrants et membres d'un GDMV ou nés au Canada et membres d'un GDMV, 4 % étaient immigrants et non membres d'un GDMV, et près des deux tiers restants étaient nés au Canada et non membres d'un GDMV.

Après avoir pris en compte les différences du point de vue des caractéristiques démographiques des diplômés de 2012 et 2013 et de leur domaine d'études, on constate que les femmes titulaires d'un baccalauréat étaient moins susceptibles que leurs homologues masculins d'occuper un poste de faible niveau de compétence (de niveau secondaire et moins). C'était le cas de 15,2 % des femmes, contre 17,7 % des hommes, soit un écart de 2,5 points de pourcentage. Depuis quelques décennies, on observe un renversement de l'écart du taux de surqualification entre hommes et femmes. Ce renversement a été graduel et pourrait s'expliquer par une certaine concentration des femmes dans les domaines de la santé et domaines connexes et de l'éducation, qui affichent traditionnellement de faibles taux de surqualification. Également, la pénurie de travailleurs en éducation et en soins de santé combinée au vieillissement de la population qui fait augmenter la pression sur la demande en soins de santé pourraient également expliquer ce renversement.

Le fait d'être membre d'un groupe désigné comme minorité visible (GDMV) est, quant à lui, associé à un risque plus élevé de surqualification chez les femmes. En effet, ce lien était observé tant chez les diplômées immigrantes que pour celles nées au Canada, leur taux de surqualification étant respectivement de 16,4 % et 17,5 % comparativement à 14,7 % pour leurs homologues non membres d'un GDMV et nées au Canada. Les écarts les plus importants étaient observés chez les Noires nées au Canada ou immigrantes, pour qui le taux atteignait 22,1 % et 23,0 %, contre 14,8 % pour les femmes nées au Canada et non membres d'un GDMV. Chez les hommes, les écarts les plus importants étaient observés chez les Noirs nés au Canada (26,5 % contre 17,6 % pour les non-membres nés au Canada, le groupe de référence) et pour le groupe d'Asie du Sud nés au Canada (21,1 %). Le groupe des Chinois immigrants affichait au contraire un taux significativement plus faible (14,8 %) que celui du groupe de référence.

En revanche, comme observés dans plusieurs études portant sur l'ensemble des salariés universitaires de moins de 35 ans, certains domaines d'études sont associés à des taux de surqualification moindres. Chez les femmes, les domaines de la santé et domaines connexes (3,9 %) et de l'éducation (5,3 %) affichaient les plus faibles taux et les sciences humaines (30,8 %) et les arts visuels et d'interprétation, et technologie des communications (27,0 %), les taux les plus élevés. Chez les hommes, les taux de surqualification les plus faibles étaient observés dans les domaines de l'architecture, génie et domaines connexes (5,8 %) et dans celui des mathématiques, informatique et sciences de l'information (7,7 %), alors que les taux parmi les plus élevés étaient observés en sciences humaines (30,1 %) ainsi qu'en sciences sociales et du comportement, et droit (29,1 %).

17. Au sens strict, l'univers à l'étude correspond à la population de 2016 qui avait obtenu un diplôme de baccalauréat ou de maîtrise en 2012 et 2013. Toutes les données présentées dans cet article ont donc été pondérées en utilisant les poids du Recensement de 2016 et les probabilités de surqualification ont été estimées en utilisant les poids bootstrap du Recensement de 2016.

Le taux de surqualification des diplômés du baccalauréat avait tendance à être plus faible à Terre-Neuve-et-Labrador et dans les territoires, au Québec, en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique, mais plus élevé en Ontario.

Le taux de surqualification semble diminuer à mesure que les diplômés gagnent de l'expérience sur le marché du travail et que tendent à s'améliorer les conditions d'emploi des nouveaux entrants sur le marché du travail. Les femmes ayant obtenu leur diplôme en 2012 affichaient un taux de surqualification de 13,9 %, en baisse de 2,7 points de pourcentage par rapport à celui des diplômés de 2013. Chez les hommes, l'écart était de 1,8 point de pourcentage (16,5 % en 2012 contre 18,3 % en 2013).

Accroître son niveau d'éducation était associé à une probabilité moindre de surqualification. Même si les diplômés de la maîtrise sont moins nombreux, le fichier permettait néanmoins de jeter un coup d'œil à ce groupe. Leur taux de surqualification ajusté était près de deux fois et demie plus faible que celui des diplômés du baccalauréat. Les domaines de la santé et domaines connexes, de l'éducation, de l'architecture génie et domaines connexes se distinguaient pour ces diplômés également, ces derniers enregistrant des taux significativement plus faibles que dans les autres domaines d'études.

Il sera important d'examiner ces tendances avec le Recensement de 2021. Un plus grand nombre de cohortes pourront alors être examinées à différents moments après l'obtention de leur diplôme. Il pourrait être important de compléter les données du recensement, qui porteront sur le revenu de 2020, avec le revenu d'emploi d'autres années à l'aide du Fichier des familles T1, pour être à même d'isoler les répercussions de la COVID-19.

Sources de données, définitions et modélisation

Sources de données

La Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail (PLEMT) a été conçue dans le but de combiner le fichier administratif du Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP) à d'autres fichiers de données, afin de compléter l'information déjà disponible dans le SIEP avec celles contenues dans les autres sources de données et ainsi, combler certaines lacunes statistiques. Cela permet d'apporter des réponses à plusieurs questions sur les parcours des étudiants et leurs résultats sur le marché du travail après l'obtention de leur grade. Le SIEP est déjà régulièrement intégré au Fichier des familles T1 depuis les diplômés de 2010. Au moment de la rédaction de cet article, les données des diplômés de 2010 à 2016 avaient été intégrées aux données du Fichier des familles T1 jusqu'en 2018. Cela permet d'obtenir des renseignements sur les gains annuels des diplômés après l'obtention de leur diplôme de même que sur leur mobilité géographique.

Cette étude fait état d'un nouvel appariement entre le SIEP et le Recensement de 2016. Même s'il est possible d'intégrer les cohortes de diplômés à partir de 2009, la présente analyse porte uniquement sur les cohortes de 2012 et 2013 afin d'examiner les nouveaux entrants sur le marché du travail. La plupart des caractéristiques des emplois déclarées dans le recensement sont celles de l'emploi occupé en 2016. Les cohortes de 2012 et 2013 ont ainsi disposé d'au moins deux années pour se trouver un emploi après l'obtention de leur diplôme, ce qui est une recommandation du guide « Résultats sur le marché du travail des diplômés des collèges et universités, 2010 à 2016 », qui fait partie de la série *Guides de référence technique pour la Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail*.

Le taux d'appariement entre le fichier SIEP et le Recensement de 2016 était de 21,3 % pour la cohorte de 2012 et de 21,4 % pour celle de 2013, ce qui est comparable à la proportion de la population canadienne tenue de répondre au questionnaire détaillé du recensement, qui représente 25 % des ménages ou un ménage sur quatre. Une analyse des caractéristiques des diplômés à partir du SIEP et du fichier lié entre le SIEP et le Recensement de 2016 est offerte sur demande. Bien que les biais de sélection soient toujours possibles, cette analyse montre que si biais il y a, celui-ci est faible.

Bien que le SIEP comporte plusieurs variables semblables à celles que l'on retrouve dans le recensement, les variables du statut d'immigrant et de l'appartenance à des groupes de minorités visibles qui ont été utilisées dans cette étude provenaient du recensement afin de correspondre à ce qui était observé en 2016, et parce que ces variables sont réputées de meilleure qualité dans le recensement que dans les fichiers de données

administratives (puisqu'elles reposent sur l'auto-déclaration).

Toutes les données dans cet article ont été pondérées en utilisant les poids du Recensement de 2016 puisque le fichier résultant de l'appariement des données du SIEP avec celles du Recensement, équivaut à observer la population de 2016 qui avait obtenu un baccalauréat ou une maîtrise en 2012 et 2013 (en plus des autres restrictions).

Définitions

Personnes appartenant à un groupe désigné comme minorité visible : Cela réfère aux personnes qui appartiennent à un groupe de minorité visible comme défini dans *la Loi sur l'équité en matière d'emploi* et, le cas échéant, la personne doit identifier le groupe auquel elle appartient.

Immigrants et non immigrants : Le terme « immigrant » fait référence aux personnes qui ne sont pas canadiennes de naissance et qui ont été admises à titre de résidentes permanentes au Canada. Le terme « non immigrant » fait référence aux personnes canadiennes de naissance.

Groupe d'âge : Seuls les diplômés âgés de moins de 35 ans ont été inclus dans la présente analyse.

Temps plein toute l'année : Toute personne ayant un ou des emplois auxquels elle a travaillé 30 heures et plus par semaine, pendant au moins 40 semaines en 2015.

Définition de la surqualification

La surqualification peut être définie de plusieurs façons et les résultats dépendent de la méthode utilisée. Deux principales méthodes sont utilisées dans la littérature : la méthode subjective, où le travailleur évalue lui-même s'il est plus ou moins qualifié que ce qui est requis par son poste, et la méthode statistique ou objective, où l'on compare le niveau de scolarité d'un travailleur au niveau requis par la profession qu'il occupe. Selon cette dernière approche, qui est celle adoptée dans le présent article, lorsque le niveau de scolarité d'une personne est supérieur au niveau de compétence requis par la profession, il y a surqualification.

L'inadéquation peut aussi exister lorsqu'un travailleur est moins qualifié que ce qui est requis par sa profession, mais ce sujet n'est pas traité dans cet article.

L'approche statistique requiert une base de données comportant de l'information sur le niveau de scolarité et le niveau de compétence requis par la profession. Ces deux renseignements se trouvent dans le Recensement de 2016. Le niveau de compétence requis par la profession est fourni selon une échelle comportant cinq niveaux :

Niveau de compétence requis par la profession

- 1 Gestionnaires
- 2 Professionnels (niveau universitaire)
- 3 Techniciens (niveau collégial)
- 4 Formation de niveau secondaire
- 5 Formation sur le tas, moins d'un diplôme d'études secondaires

Dans le présent article, seuls les résultats des diplômés du baccalauréat¹⁸ occupant un poste requérant un diplôme d'études secondaires ou moins sont examinés. Cela pour deux raisons : premièrement, parce que le grade du baccalauréat est celui qui comporte le plus d'observations, ce qui permet de présenter les résultats selon un plus grand nombre de facteurs; deuxièmement, parce que le concept de « surqualification » créé en comparant le niveau de scolarité à celui requis pour occuper une profession comporte quelques limites et peut parfois manquer de précision, car il se pourrait qu'il y ait chevauchement entre certains niveaux de compétences, surtout s'ils sont rapprochés. Ainsi, même si à proprement parler, une personne qui est titulaire d'un baccalauréat et qui occupe un poste requérant un diplôme collégial pouvait être considérée comme étant surqualifiée, certaines imprécisions pourraient mener à une surestimation de la surqualification.

18. Les résultats des diplômés de la maîtrise sont également examinés de façon succincte en raison des tailles d'échantillon plus faibles.

Le fait de s'en tenir à une définition plus conservatrice (considérer comme « surqualifiés » les diplômés du baccalauréat occupant un poste requérant un diplôme d'études secondaires ou moins) nous assure qu'il s'agit vraisemblablement de surqualification puisque l'on conçoit facilement qu'une personne titulaire d'un diplôme universitaire et occupant un poste requérant un diplôme d'études secondaires ou moins (tel que chauffeur de taxi, serveuse ou vendeuse) soit surqualifiée pour son poste.

À titre de comparaison, si l'on considère comme surqualifiés uniquement les diplômés du baccalauréat occupant un poste requérant un diplôme d'études secondaires ou moins (concept « strict ») ou, si l'on ajoute comme surqualifiés les diplômés qui occupent un poste de niveau collégial ou moins (concept « large »), le taux passe de 18 % et 21 % selon la définition stricte et l'année d'obtention du diplôme à 38 % et 39 % selon la définition large.

Modélisation

Les taux de surqualification ajustés et les écarts ajustés des taux présentés aux graphiques 1, 3 et 4 et dans les tableaux 4 à 7 viennent de l'estimation de modèles de régressions logistiques (de type logit).

La variable dépendante de tous les modèles estimés était la probabilité de surqualification, prenant la valeur 1 lorsque le diplômé occupait un poste requérant un diplôme d'études secondaires ou moins et 0 pour les autres. Pour tous les modèles, la variance a été calculée en utilisant les poids bootstrap du Recensement de 2016. Les modèles comprenaient les variables suivantes :

Graphique 1 – Les variables du modèle combinant les hommes et les femmes titulaires d'un baccalauréat sont : le sexe, la province de résidence en 2016, le domaine d'études, l'année d'obtention du diplôme, le statut d'immigrant combiné à l'appartenance à un groupe désigné comme minorité visible, l'identité autochtone, le groupe d'âge et le fait d'avoir occupé ou non un emploi à temps plein (30 heures et plus par semaine) pendant au moins 40 semaines en 2015.

Graphique 3 et tableaux 4 à 6 – Les variables des modèles séparés pour les hommes et les femmes titulaires d'un baccalauréat sont : la province de résidence en 2016, le domaine d'études, l'année d'obtention du diplôme, le statut d'immigrant combiné à l'appartenance à un groupe désigné comme minorité visible, l'identité autochtone, le groupe d'âge et le fait d'avoir occupé ou non un emploi à temps plein (30 heures et plus par semaine) pendant au moins 40 semaines en 2015.

Graphique 4 – Les variables du modèle combinant les diplômés du baccalauréat et de la maîtrise sont : le niveau de scolarité, la province de résidence en 2016, le domaine d'études, l'année d'obtention du diplôme, le statut d'immigrant combiné à l'appartenance à un groupe désigné comme minorité visible, l'identité autochtone, le groupe d'âge et le fait d'avoir occupé ou non un emploi à temps plein (30 heures et plus par semaine) pendant au moins 40 semaines en 2015. Des modèles séparés pour chacun des sexes ont été estimés.

Tableau 7 – Les variables du modèle portant sur les diplômés de la maîtrise seulement sont : le sexe, la province de résidence en 2016, le domaine d'études, l'année d'obtention du diplôme, le statut d'immigrant combiné à l'appartenance à un groupe désigné comme minorité visible, l'identité autochtone, le groupe d'âge et le fait d'avoir occupé ou non un emploi à temps plein (30 heures et plus par semaine) pendant au moins 40 semaines en 2015. Un seul modèle portant sur les deux sexes réunis a été estimé.

Bibliographie

Boudarbat, Brahim et Claude Montmarquette. 2017. « La surqualification professionnelle chez les diplômés des collèges et des universités : État de la situation au Québec ». Rapport de projet, 2017RP-03, Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations, Montréal.

Cornelissen, Louis et Martin Turcotte. 2020. *La persistance de la surqualification en emploi des immigrants et des non-immigrants*, produit n° 75-006-X au catalogue de Statistique Canada, Ottawa : Statistique Canada, ISSN 2291-0859.

Finnie, Ross. 2004 « The school-to-work transition of Canadian post-secondary graduates: A dynamic analysis », *Journal of higher education, policy and management*, vol. 26 n° 1, p. 35 à 58.

Frenette, Marc. 2000. « Les employés surqualifiés? Les diplômés récents et les besoins de leurs employeurs », *Revue trimestrielle de l'éducation*, produit n° 81-003 au catalogue de Statistique Canada, vol. 7, no. 1, p. 7 à 22.

Galarneau, Diane et René Morissette. 2008. « La scolarité des immigrants et compétences professionnelles requises », *Perspective sur l'emploi et le revenu*, produit n° 75-001-X au catalogue de Statistique Canada, p. 5 à 19.

Statistique Canada. 2020. « Résultats sur le marché du travail des diplômés des collèges et universités, 2010 à 2016 », [Guides de référence technique pour la Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail](https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/37-20-0001/372000012020004-fra.htm), 5 novembre 2020, produit n° 37-20-0001 au catalogue de Statistique Canada, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/37-20-0001/372000012020004-fra.htm>.

Statistique Canada. 2017. « Les jeunes titulaires d'un baccalauréat trouvent-ils des emplois qui correspondent à leur domaine d'étude? », [Recensement en bref](https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/catalogue/98-200-X2016025), novembre 2017, produit n° 98-200-X2016025 au catalogue de Statistique Canada, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/catalogue/98-200-X2016025>.

Uppal, Sharanjit et Sébastien LaRochelle-Côté. 2014. « La surqualification des nouveaux diplômés universitaires au Canada », *Regards sur la société canadienne*, produit n° 75-006-X201400111916 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa : Statistique Canada.